

vous écrit et dont la tendresse et l'intelligence paraissent singulièrement affinées ? Mais si à cette égard elle désire cependant compléter son instruction, tous les traités ou manuels d'histoire naturelle lui donneront au chapitre "zoologie" des renseignements sur la structure humaine suffisants pour savoir comment sont disposés et comment fonctionnent nos organes internes. Mais je n'ai jamais remarqué qu'une mère en possession de ces notions soignât mieux qu'une autre différemment douée. L'habileté dans le soin de ces petits êtres est le résultat de la sollicitude maternelle combinée avec l'intelligence, l'adresse et l'esprit d'observation, tous dons auxquels la zoologie est étrangère.

Mais la question capitale, celle qui, en raison de son importance, est placée, selon l'usage, à la fin de la lettre de votre correspondante, la voici : Est-il sage, est-il prudent de laisser arriver la jeune fille jusqu'à l'heure de son mariage en la maintenant dans l'ignorance de tout ce qui concerne la procréation des enfants et "n'a-t-on pas pitié de ces terreurs folles par lesquelles passent beaucoup de jeunes filles auxquelles quelques renseignements indispensables ont manqué ?"

A ceci je répondrai que cette ignorance est moins fréquente, moins réelle, et moins complète qu'on ne le dit.—Le théâtre, la lecture des romans, des journaux, les propos du monde, les musées, les expositions pour les jeunes parisiennes ; le milieu ambiant plein des révélations de la nature pour la jeune fille qui vit à la campagne, contiennent des renseignements permanents, sont de véritables leçons de choses qui perfectionnent singulièrement l'entendement des enfants de ce siècle, et sans aller aussi loin dans la science du fruit précoce que la jeune héroïne d'une des plus spirituelles œuvres de Gyp — on peut croire que les folles terreurs des jeunes épousées ne sont que relatives. Il y a du reste, madame, un moyen de transformer en joie profonde et en absolue confiance les angoisses qui étreignent vos filles, c'est de les marier selon l'inclination de leur cœur et non selon ce qu'on appelle "les convenances," euphémisme sous lequel se déguisent trop souvent les intérêts et les préjugés mondains. Le mariage des jeunes filles tel qu'il se pratique couramment en France, le plus souvent en opposition à leurs penchants moraux et à leurs affinités matérielles, ne prenant aucun souci de la sélection des époux, ni de l'intégrité et de la beauté des enfants, aussi défavorable au bonheur de l'individu que contraire à la saine et vigoureuse reproduction de l'espèce, est une des conditions les plus néfastes de notre organisation sociale. Le problème qu'il offre à l'esprit avisé d'une mère intelligente, avec les conséquences de tout ordre qu'il entraîne à sa suite, laisse bien derrière lui la petite question d'anatomie descriptive et de physiologie positive, qui a provoqué ces trop longues réflexions

et qui longtemps encore sera résolue par nos mœurs conformément aux principes que j'ai établis plus haut, c'est-à-dire par la négative.

DR T. DE TOURS.

* *

Maintenant, choisissez !

MAGISTER

LES VOLS DE FLEURS

L'incident est banal. Il se représente chaque été.

Une femme comparait devant le recorder. Elle est accusée d'avoir volé une couronne au cimetière de la Côte-des-Neiges. On lui demande le motif qui l'avait poussée :

—C'est, dit-elle, que mon mari vient de mourir ; je n'avais pas le moyen de payer des fleurs pour orner sa tombe ; j'en ai pris à une tombe voisine.

On vérifie l'allégation ; elle est vraie. Le recorder la condamne à une semaine de prison en suspendant la sentence ; c'est la dose habituelle et la règle.

Ce jugement me paraît concilier ce qu'exige la justice et ce que demande la compassion pour un acte, délictueux sans doute, mais né d'un sentiment vrai. Voulez-vous que nous en causions ensemble, puisque aussi bien ces chroniques se tournent insensiblement en un cours de philosophie pratique ?

* *

Il est probable que vous qui me lisez, surtout si vous êtes femme ou jeune fille, vous vous sentez un penchant secret à excuser, à comprendre, et peut être même à admirer tout bas l'acte de cette veuve qui, pour rendre hommage à la mémoire de son mari mort, dérobe une couronne au tombeau d'à côté et la dépose sur celui de son bien-aimé défunt.

Il est probable que la tombe à laquelle elle avait emprunté ces fleurs en était garnie et comblée. Que pouvait faire à l'ombre du mort que l'on dépouillait ainsi une couronne de plus ou de moins ? N'en avait-il pas assez déjà ? Si les personnes qui avait apporté ces bouquets avait pu voir la détresse de la malheureuse, priant sur la tombe nue de son mari, elles auraient été sans aucun doute les premières à lui offrir cette pauvre couronne, l'aumône de leur superflu !

Cette veuve ne commettait donc pas un acte si condamnable puisqu'elle ne portait point de préjudice au mort d'à côté, puisqu'elle ne faisait que prévenir la complaisance qu'auraient eue infailliblement les intéressés dans cette affaire.

Le tort causé était médiocre, si même il existait. Quelle consolation en revanche pour cette veuve infor-